

M. COLDWELL: La confusion règne à la Chambre aussi bien que dans le pays.

Le TÉMOIN: Il est probable que cette confusion est chose tout à fait naturelle, à mon sens. La situation générale est simplement la suivante. Nous imitons exactement les méthodes que les États-Unis et la Grande-Bretagne sont en train d'appliquer. Quand j'ai qualifié la situation de tragique, je pensais à l'ensemble des projets concernant l'énergie atomique. En disant "l'élément tragique de cette aventure", je voulais dire que la nature de la bombe atomique et la difficulté qu'il y a d'appliquer l'énergie atomique à l'industrie par les voies normales rendaient très difficile l'exploitation de cette énergie. Cette affirmation paraît avoir été mal comprise. Nous avons une excellente idée de la situation générale et les autorités des trois pays se sont à maintes reprises exprimées de la même manière que moi. M. Lilienthal a fait connaître dans plusieurs causeries les difficultés qui se posent pour l'industrie des États-Unis. Il a souligné aussi les trois domaines dans lesquels les États-Unis pouvaient laisser libre jeu, comme d'habitude, à l'initiative privée. Je vais en parler et je dirai que nous faisons exactement la même chose. Le premier domaine mentionné par lui comme laissé libre à l'industrie est celui de l'extraction, du bocardage et de la préparation mécanique du minerai. Je le répète, c'est exactement ce que nous faisons au Canada. Le deuxième domaine est celui de la préparation des radioéléments de décellement des défauts dans la fabrication industrielle privée et dans le contrôle des opérations. Nous prenons des mesures identiques au Canada. Nous avons exposé les faits aux industriels canadiens et ces derniers ont la même liberté dans ce domaine. Nos règlements leur laissent un champ aussi libre qu'aux industriels des États-Unis. Dans le troisième domaine, celui de la fabrication et de l'entretien des appareils à découvrir les rayons radioactifs, nous avons appliqué exactement la même méthode que celle des États-Unis. Plusieurs établissements canadiens construisent et vendent actuellement des appareils de ce genre. Ainsi, dans ces trois domaines, nous appliquons exactement la même méthode que celle des États-Unis et l'industrie canadienne est placée dans les mêmes conditions que l'industrie américaine. M. Lilienthal mentionne dans son mémoire deux autres domaines généraux. Il déclare que l'usine de Hanford et celle d'Oak-Ridge sont exploitées par des compagnies privées. C'est la vérité, mais il s'agit de grandes usines de production qui n'ont pas leurs pareilles au Canada. Au début, l'exploitation de notre installation de Chalk-River était placée exactement sur le même pied. Les premiers contrats passés l'ont été avec la *Defence Industries Limited*, qui construisit l'installation et qui reçut plus tard un contrat d'exploitation, mais cette compagnie demanda d'être dégagée des obligations du contrat, parce que l'installation ne visait pas à la fabrication, mais essentiellement à exécuter des recherches et le contrat ne profitait ni à l'industrie ni à personne. C'est exactement ce qui est arrivé aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez du contrat autorisant la D.I.L. à exploiter l'installation de Chalk-River?

Le TÉMOIN: Oui. Les usines de fabrication aux États-Unis sont de très grands établissements industriels. L'usine de Hanford est exploitée par la *General Electric* et celle d'Oak-Ridge, par l'*American Chemical and Carbide Company*. Elles ont aussi cinq installations de recherches très semblables à la nôtre. Une seule de ces cinq est exploitée par une société commerciale, et cela